



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question écrite n° 13598

Texte de la question

M. Roger-Gérard Schwartzberg appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation des écoles Saint-Exupéry, Marc-Séguin et La Fontaine de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). Ces écoles préparent leurs élèves à accéder au collège Roland-Garros, classé en zone d'éducation prioritaire, et sont situées exactement dans le même secteur géographique, c'est-à-dire dans un quartier caractérisé par un nombre très important de cités et de logements sociaux et habité par les familles aux ressources modestes dont beaucoup sont confrontées à des difficultés sociales. Or, à la différence du collège Roland-Garros, les écoles Saint-Exupéry, Marc-Séguin et La Fontaine ne sont pas classées en ZEP, malgré de nombreuses demandes faites en ce sens. Cette situation ne correspond ni à l'équité ni à la logique, l'appui aux élèves issus des familles et quartiers les moins favorisés devant, pour être pleinement efficace, intervenir dès l'enseignement primaire sans attendre l'entrée de ceux-ci au collège. Il lui demande si, à l'occasion du réexamen de la carte des ZEP, il ne lui paraît pas indispensable de classer ces établissements primaires en ZEP, afin que, dès le jeune âge, un soutien renforcé puisse être apporté à leurs élèves pour contribuer à la réussite de leur scolarité.

Texte de la réponse

La relance de la politique des zones prioritaires constitue une des priorités fortes du ministère. L'objectif est non seulement de redessiner une carte qui, au fil du temps, révèle son inadéquation aux situations réelles mais aussi de redonner un contenu fort à une politique dont l'objectif essentiel est de lutter contre l'échec scolaire. La mise en place des réseaux d'éducation prioritaire visant à établir un maillage des établissements scolaires dans les quartiers les moins favorisés permettra l'affectation de crédits et de moyens en personnels dans des établissements qui sont pour l'heure hors ZEP. Un travail de réexamen de la carte est engagé par les recteurs, de telle sorte que des mesures puissent être prises pour la rentrée 1999. La situation des écoles Saint-Exupéry, Marc-Séguin et La Fontaine de Villeneuve-Saint-Georges sera examinée selon ce calendrier, dans le cadre du réexamen global de la carte des zones et réseaux d'éducation prioritaire de l'académie.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Gérard Schwartzberg](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13598

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2322

Réponse publiée le : 7 décembre 1998, page 6717